



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2024 - 197

*Nomenclature @ACTES : Finances / Décisions budgétaires*

**FINANCES**

**DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET VILLE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-015 du 08/02/2024 relative à l'approbation du budget principal 2024 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Considérant qu'il y a quelques ajustements de crédits à effectuer ;

**DECIDE**

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
014 - 7392221	Fonds péréquation ress com et intercom	4 821,00	(1)
014 - 7391112	Dégrèvement THLV	-3 388,00	(2)
66 - 66112	Intérêts - Rattachement ICNE	-1 433,00	(2)
Total		0,00	

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
45 -45411	Travaux pour compte de tiers	-40 000,00	(2)
45 - 45411	Travaux pour compte de tiers	40 000,00	(1)
0154 - 21568	Poteaux incendie Bridennes N°46	2 780,00	(1)
0207 - 2113	Complément terrains tennis	115,00	(1)
0152 - 2188	Acquisition matériel sportif	-115,00	(2)
0156 - 2158	Acquisition matériel bâtiment	-2 780,00	(2)
Total		0,00	

**Recettes**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
45 -45412	Travaux pour compte de tiers	-40 000,00	(2)
45 - 454121	Travaux pour compte de tiers	40 000,00	(1)
Total		0,00	

- (1) Ajout de crédits  
(2) Reprise de crédits



A Tonnerre, le 10 octobre 2024  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre